



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

• Conditions générales de vente

Tous les produits qui nous sont achetés, que le mode de transmission des commandes soit électronique, par téléphone, sur papier ou autres sont vendus sous réserve des conditions suivantes :

- si l'acheteur a déjà conclu un contrat de vente avec nous, toute stipulation dudit contrat contraire aux présentes conditions générales s'appliquera à son achat ; et pour le surplus, le reste des présentes conditions sera applicable.
- si l'acheteur n'a pas conclu de contrat de vente avec nous, les conditions qui suivent constituent l'intégralité des éléments de la vente.
- nous ne sommes liés qu'après avoir accepté par écrit la commande.
- l'acheteur en transmettant la commande, reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter.

• Limitation de garantie et de responsabilité

Toutes les indications et représentations graphiques sont données sans engagement, et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, selon les impératifs de fabrication. Les articles non standards ne pourront être ni repris ni échangés. Il en est de même des articles standards imprimés, découpés ou de conservation limitée. Les quantités livrées concernant un article d'exécution spéciale pourront varier de 10% (en plus ou en moins) par rapport à celles commandées.

• Prix

Les prix portés sur nos offres de prix, prix-courant, sont susceptibles de révision tant que nous n'avons pas accepté la commande. Les prix convenus sont également susceptibles d'être modifiés en conséquence dans le cas où un des éléments du prix de revient (main d'oeuvre, matières premières, impôts, ou autres causes incontrôlables par nous) viendrait à être modifié.

Nos prix s'entendent "Départ Usine, frais de port et d'emballage en sus". Les frais d'emballage sont calculés sur une base forfaitaire proportionnelle à la valeur de la marchandise.

Frais de port et d'emballage :

A la charge du client, ces frais sont calculés de la manière suivante :

Frais de port : montant réel déboursé augmenté de € 1,- pour frais d'assurance, etc...

Frais d'emballage : 3% de la valeur de la marchandise, avec minimum de € 1,- H.T.

Nous accordons cependant le FRANCO pour toute commande d'une valeur minimum de € 540,- H.T. NET

demandée pour un même délai et livrable à une seule adresse située en France Métropolitaine.

Envoi express :

Si l'envoi est effectué en express sur la demande du client, les frais d'envoi sont à sa charge quelle que soit la valeur de la commande.

Minimum de facturation :

Nous n'imposons pas de minimum de facturation, mais demandons une participation à nos frais administratifs de € 5,- H.T. pour toute commande d'un montant inférieur à € 65,- H.T. NET.

• Règlement

Sauf convention contraire, toutes nos marchandises sont payables à notre siège social dans un délai maximal de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture :

- facture supérieure à € 100,- : par traite acceptée et domiciliée, par chèque ou par virement bancaire.
- facture inférieure à € 100,- : exclusivement par chèque ou par virement bancaire.

Dans le cadre d'une saine gestion et en fonction de considérations économiques, nous nous réservons le droit de demander un paiement sur facture proforma ou contre-remboursement.

Toute déduction effectuée sur nos factures pour une raison quelconque est déductible de notre chiffre d'affaires taxable et entraîne une réduction proportionnelle du montant de la TVA.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application de pénalités dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre action.

Le non paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. De plus, une pénalité non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, fixée forfaitairement à 10 % des sommes restants dues et qui ne sauraient être inférieures à 100 euros serait due par l'acheteur.

• Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à paiement intégral du prix des produits en principal, intérêts, pénalités et accessoires, mais l'acheteur assurera la charge des risques en sa qualité de gardien de ces matériels à compter de la livraison. En cas de reprise de celles-ci par nous, les acomptes déjà payés nous demeurent acquis à titre de dommages et intérêts.

• Livraison

Nos livraisons pourront être effectuées à notre choix "départ nos usines" ou "départ magasin" de nos dépôts de province. Les conditions convenues selon nos offres ou tarifs pour un envoi franco s'entendent pour une livraison effectuée à une seule adresse et seulement en France Métropolitaine. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire sans dérogation à cette clause, même en cas d'envoi FRANCO.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et aucune pénalité ou dommages-intérêts ne peuvent être réclamés pour cause de retard. Les délais indiqués ne tiennent pas compte des jours chômés légaux, des jours de grève ni des jours de fermeture pour congés annuels.

Pour nos articles semi-standards ou spéciaux, le délai de livraison est de 4 à 6 semaines.

Toute marchandise livrée conforme à la commande ne sera ni reprise ni échangée.

• Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise 8 jours après réception de la marchandise. Exception ne sera faite à cette règle que dans le cas de "vice caché" pour lequel ce délai sera porté à trois mois. Le fait d'entreprendre l'usinage de nos produits entraîne renonciation pour l'acheteur à tout droit de réclamation autre que pour "vice caché".

Dans le cas où, après examen contradictoire, nous reconnaitrions que les produits fournis par nous seraient défectueux pour vice de matière ou de fabrication, nous ne serions tenus qu'au simple remplacement de ces produits ou à notre choix, au remboursement de leur valeur facturée, à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité, à quel titre que ce soit. Nous nous réservons le droit de nous faire adresser, en port dû, sans autre frais, les pièces rebutées.

Toute marchandise contestée devra être soumise à l'examen de nos Services Techniques qui sont seuls compétents pour décider, soit du remboursement, soit du remplacement de la marchandise. En cas de livraison non conforme, aucune indemnité ne pourra nous être réclamée.

• Tribunal compétent

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de litige, et quelle que soit l'importance de ceux-ci, le Tribunal de Commerce de notre siège social est seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. La domiciliation de traites ou tout autre moyen de paiement ne constitue pas novation à cette clause attributive de juridiction.